




**MRC de Maskinongé**  
*Schéma d'aménagement  
 et de développement  
 révisé*

**Légende :**

- Limites de l'îlot déstructuré
- Affectation agro-forestière de type 2 (10 ha et +)
- Affectation forestière
- Rues desservies par l'aqueduc
- Limites de propriété
- Limites municipales
- Limites de la zone agricole

Échelle = 1 : 5 000

Réalisation : Service de  
l'aménagement du territoire  
 Source : Base numérique  
 M.R.N. 1 : 20 000  
 © Gouvernement du Québec

Plan no.  
**SBO-04**

*Affectations  
 agricoles /  
 Îlots déstructurés :  
 Saint-Boniface*